

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2009-041

DATE : 8 février 2012

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS,
personne morale légalement constituée, ayant une
place d'affaires au 800, Square Victoria, 22e étage,
C.P. 246, Tour de la Bourse, Montréal (Québec),
H4Z 1G3

Partie demanderesse

C.

NORMAND BOUCHARD, 3820, rue St-Denis,
Montréal (Québec) H2W 2M2

et

MARIO DUMAIS, 8845, rue Bourgjoly, Montréal
(Québec) H1R 2G9

et

TRI MINH HUYNH, 1540, rue Rainier, Brossard
(Québec) J4X 2P9

et

MARIO PAQUIN, 209, Pierrefontaine, Boisbriand
(Québec) J7G 1Y1

et

GÉRALD PARKIN, 130, des Châtelets, Laval
(Québec) H2W 2T5

et

GIA TUONG QUAN, 12875, rue Nadon,
Pierrefonds (Québec)

et

THINH TUONG QUAN, 392, rue Cézanne, Dollard-
des-Ormeaux (Québec) H9A 3J5

et

ROBERT SAVOIE, n'ayant aucune résidence fixe à ce moment

et

BARTELOMEO TORINO, 745, rue de Mistassini, Terrebonne (Québec) J6W 5H2

et

RICHARD TREMBLAY, 1625, du Bourg-du-lac, #423, Ste-Adèle (Québec) J8B 3A2

et

CLAUDE VALADE, 51, rue Bernard, St-Sauveur (Québec) J0R 1R5

et

RENÉ VIAU, 9, Place Maxime, Ile Bizard (Québec) H9C 2J3

et

CLAUDE ADAM, 2289, Val-Royal, Val-Morin (Québec) J0T 2R0

et

SERGE BELVAL, 255, Montée Séraphin, #12, Sainte-Adèle (Québec) J8B 2G4

et

AQUAMONDIAL INC., personne morale ayant son domicile au 6360, Jean-Talon Est, bureau 207, Montréal (Québec) H1S 1M8

et

9179-5252 QUÉBEC INC., personne morale ayant son domicile au 301, avenue Dorval, bureau 113 Dorval (Québec) H9S 3H6

et

9137-1534 QUÉBEC INC., personne morale ayant son domicile au 6360, Jean-Talon Est, bureau 207, Montréal (Québec) H1S 1M8

et

9201-7144 QUÉBEC INC., personne morale opérant sous la dénomination sociale de Bio-Quan life sciences, ayant son domicile au 1710, autoroute Transcanadienne, Dorval (Québec)

et

9175-9704 QUÉBEC INC., personne morale faisant affaire sous la dénomination sociale d'Investissement Max, domiciliée au 1155,

boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal
(Québec) H9P 1H7

et

AIR BERMUDA INC., personne morale ayant son
domicile au 301, avenue Dorval, bureau 113,
Dorval (Québec) H9S 3H6

et

FONDS DE PLACEMENT NOR-WEST, 7200,
Route Transcanadienne, Pointe-Claire (Québec)
H9R 1C2

Parties intimées

et

TD WATERHOUSE, 500, rue Saint-Jacques
Ouest, Montréal, (Québec) H2Y 1S1

et

BANQUE TORONTO DOMINION, 3131, boul.
Côte-Vertu, Saint-Laurent (Québec) H4R 1Y8

et

BANQUE TORONTO DOMINION, 3590, boul. St-
Laurent, Montréal (Québec) H2X 2V3

et

CAISSE POPULAIRE MONTRÉAL-NORD, 5640,
boul. Léger, Montréal (Québec) H1G 1K5

et

BANQUE SCOTIA, 4010, boul. St-Jean, Dollard-
des-Ormeaux (Québec)

et

SCOTIA MCLEOD DIRECT INVESTING, 1002 rue
Sherbrooke Ouest, 10^e étage, Montréal (Québec),
H3A 3L6

et

BMO NESBITT BURNS, Tour McGill College,
1501, avenue McGill College Bureau 3000,
Montréal (Québec) H3A 3M8

et

BANQUE DE MONTRÉAL, succursale située au
183, boul. Hymus à Pointe-Claire (Québec) H9R
1E9

et

BANQUE DE MONTRÉAL, succursale située au 61, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec)

et

QUESTRADE, North American Centre, 5650 Yonge Street, Suite 1700, Toronto, (Ontario) M2M 4G3

et

RBC DIRECT INVESTING, Royal Bank Plaza, 200 Bay Street, North Tower, P.O. Box 75, Toronto, Ontario M5J 2Z5

et

BANQUE ROYALE DU CANADA, succursale située au 825, rue St-Laurent, Longueuil (Québec)

et

BANQUE ROYALE DU CANADA, succursale située au 7155, Jean-Talon Est, Anjou (Québec) H1M 3A4

et

CAISSE POPULAIRE DESJARDINS PIERRE-BOUCHER, 2401, boul. Roland-Therrien, Longueuil (Québec) J4N 1C5

et

VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS, 1170, rue Peel, Bureau 300, Montréal (Québec) H3B 0A9

et

COURTAGE DIRECT BANQUE NATIONALE INC., 1100, rue University, 7e étage, Montréal (Québec), H3B 2G7

et

BMO LIGNE D'ACTION INC., 2015 rue Peel # 200, Montréal (Québec), H3A 1T8

Parties mises en cause

GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Partie intervenante

AVIS D'AUDIENCE

[art. 29 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*, (2004) 136 G.O. II, 4695]

Soyez avisés que l'Autorité des marchés financiers a, le 7 février 2012, saisi le Bureau de décision et de révision d'une demande de prolongation de l'ordonnance de blocage dans le dossier en titre, le tout en vertu de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V-1.1) et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., c. A-33.2), tel qu'il appert de la copie conforme de la demande de l'Autorité qui est jointe en annexe du présent avis.

En conséquence, veuillez prendre note que le Bureau de décision et de révision tiendra une audience le **27 février 2012, à 13 h 45**, dans la salle d'audience *Paul Fortugno* qui est située au 500, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7.

Veuillez aussi prendre note qu'en vertu de l'article 31 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision* ((2004) 136 G.O. II, 4695), toute partie convoquée à une audience a le droit d'être représentée par avocat et qu'en vertu de l'article 32 des susdites règles, les personnes morales et les entités qui n'ont pas de personnalité juridique sont tenues de se faire représenter par avocat devant le tribunal.

Fait à Montréal, le 8 février 2012.



M^e Cathy Jalbert, Secrétaire par intérim

« *Par courriel* »

Montréal, le 7 février 2012

M^e Cathy Jalbert

Bureau de décision et de révision
500, boulevard René-Lévesque Ouest
Bureau 16.40
Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Objet : Normand Bouchard et al.
Demande de prolongation d'ordonnances de blocage
[article 250 (2^eal.), *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 et article 93,
Loi sur l'Autorité des marchés financiers, L.R.Q., c. A-33.2]
Dossier : 2009-041
N/D : DCT-0881-01/00**

Chère consœur,

Les procureurs soussignés agissent pour la demanderesse l'*Autorité des marchés financiers* (l'« Autorité ») dans le cadre du dossier mentionné en titre.

Le 7 décembre 2009, dans sa décision numéro 2009-041-001, le Bureau de décision et de révision (le « Bureau ») prononçait notamment des ordonnances de blocage, à l'égard des intimés, pour une durée de 120 jours, conformément à l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q. c. V-1.1 (« LVM »).

Le 3 novembre 2011, dans sa décision numéro 2009-041-013, le Bureau renouvelait les ordonnances de blocage pour une durée de 120 jours, conformément à l'article 250 de la LVM. Ces ordonnances de blocage viendront à échéance le 2 mars prochain.

Les procureurs soussignés désirent, au nom de l'Autorité, présenter une demande de renouvellement des ordonnances de blocage renouvelées par la décision numéro 2009-041-013, en vertu de l'article 250 de la LVM et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2 et ce, avant leur échéance.

En conséquence, les procureurs soussignés demandent au Bureau de fixer une date d'audition pour ce renouvellement et d'en aviser les parties intéressées.

Isabelle Bédard, avocate
Service du contentieux
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3

Ligne directe : (514) 395-0337, poste 2494
Télécopieur : (514) 864-3316
Courriel : isabelle.bedard@lautorite.qc.ca

Tel qu'il appert du dossier, des procureurs ont comparu pour les défendeurs Normand Bouchard, Tri Minh Huynh, Gia Tuong Quan, Thinh Tuong Quan, 9137-1534 Québec inc., 9201-7144 Québec inc., Richard Tremblay, Claude Valade, René Viau, Fonds de placement Nor-West et Mario Dumais.

En espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Isabelle Bédard, avocate

Girard et al.
Service du contentieux
Autorité des marchés financiers

IB/gf

c.c. : Me Martin Jutras (*par télécopieur au (514) 875-7147*)
Me Jean-François Brière (*par télécopieur au (514) 875-8237*)
Me Marc-Antoine Rock (*par télécopieur au (514) 524-4341*)
Me Richard F. Prihoda (*par télécopieur au (514) 798-0614*)
Me Mathieu Giguère (*par télécopieur au (514) 877-1704*)